



les coteaux
bordelais
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-03

Objet : Délibération portant approbation du Règlement de mise à disposition de matériel de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » aux communes membres

Conseillers en exercice	29	Pour	29
Conseillers présents	26	Contre	
Quorum	15		
Conseillers représentés	3		
Suffrages exprimés	29		
Date de convocation	18/III/2021	L'an 2021, le 31 mars à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle polyvalente de Camarsac, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Date d'affichage	19/III/2021		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Marie-Jeanne SOKOLOVITCH**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan		Alain BARGUE
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Sallebœuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL FABER
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Affiché, le 06 AVR. 2021

N° 2021-03

Objet : Délibération portant approbation du Règlement de mise à disposition de matériel de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » aux communes membres

Vu l'article L5211-4-3 du Code général des collectivités territoriales

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 17 mars 2021

Rapport de synthèse :

La loi du 16 décembre 2010 a introduit la possibilité de « mise en commun de moyens » entre une Communauté de communes et ses communes membres codifiée à l'article L. 5211-4-3 du Code général des collectivités territoriales.

En dehors de tout transfert de compétence, la Communauté de communes peut mettre à disposition de ses communes membres des biens lui appartenant. Le Code général des collectivités territoriales prévoit que la Communauté de communes élabore un règlement qui précise les conditions de la mise à disposition des biens (document joint).

Le cadre des relations étroites entre la Communauté de communes et les communes afin de satisfaire l'intérêt général des habitants du territoire est de nature à justifier le principe général d'une gratuité du prêt (sauf exception dûment spécifiée).

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le Règlement de mise à disposition de matériel de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » aux communes membres.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 1^{er} avril 2021

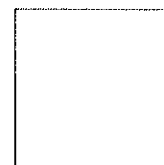
Le Président
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

Signé par : Christian Soubie
Date : 02/04/2021
Qualité : Parapheur Président Coteaux Bordelais

Bordereau de signature

Délibération portant approbation du Règlement de mise à disposition de matériel de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » aux communes membres



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	02/04/2021	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS Coteaux Bordelais</i>	02/04/2021	
Christian Soubie, <i>Parapheur Président Coteaux Bordelais</i>	02/04/2021	  Certificat au nom de <u>CHRISTIAN SOUBIE</u> (COMMUNE DE TRESSES), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 25 avr. 2018 à 11:06 au 25 avr. 2021 à 11:06.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président